

**COMPTE RENDU**  
**2<sup>ème</sup> conseil d'école - mardi 3 mars 2015**

Présents :

Mairie de MORAS : Christine GRAVILOVIC

Mairie de ST HILAIRE DE BRENS : Laurent GUILLET, F. HOSTETTLER, Cyril ARCHER, Bernard CARRIER ;

Mairie de VENERIEU : Philippe ROJON, Benoit JAS, Alexandre Mouchet, Guillaume JORDAN, Christian FRANZOI ;

Ecoles : Julien BAUP, Magalie BOURGUIGNON, Monique BOUVET, Sophie BOYER, Myriam BRENAC, Adeline BRUNET, Elodie HENN ;

DPE : Cécile JEAN, Marlène NIMOL, Eric PALLANDRE, Marjolaine TERTIAN, Marine VALTIER ;

ATSEM : Catherine ARBIN, Isabelle DESCHAMPS, Kelly ULMANN

Excusés : Emilie ARPINO, Cécile CARLE, Virginie RACHENNE, Madame GRANGE (IEN), Céline GRILLON

**1) Parents Délégués**

a) Restitution de la réunion de parents d'élèves, mise en place par les DPE le 27 février.

Une dizaine de parents a assisté à la réunion. Ils ont échangé dans une bonne ambiance de travail par petits groupes sur différents thèmes (école, environnement de l'école, cantine, garderie et NAP).

Un compte rendu a par ailleurs été adressé par mail aux parents d'élèves.

**2) Ecoles**

a) Effectifs prévisionnels pour la rentrée 2015

Pour mémoire, les écoles accueillent actuellement 176 élèves.

Les effectifs prévus pour la rentrée de septembre 2015 :

20 PS, 30 MS, 19 GS, 21 CP, 17 CE1, 20 CE2, 16 CM1 et 20 CM2.

Total de 163 élèves soit une moyenne de 23, 8 enfants par classe. Il n'y aura donc a priori ni ouverture ni fermeture de classe. Compte tenu des constructions récentes, des arrivées d'élèves sont encore possibles avant la rentrée 2015.

Les parents des futurs PS sont invités à inscrire leurs enfants auprès de Madame BOUVET.

b) Compte rendu du conseil d'école/collège du 6 janvier 2015

Ce conseil se réunit deux fois par an afin de réunir les représentants du collège et de l'élémentaire en cherchant des pistes pour faire le lien entre eux. Il y a un représentant par école (M. BAUP pour le 1<sup>er</sup> conseil).

Les principales actions sont dirigées auprès des CM2 mais cela peut s'ouvrir aux plus jeunes (expositions, intervention des 6<sup>ème</sup> à l'école, cours au collège pour les élémentaires...). Des actions sont déjà mises en œuvre (cross du collège et après-midi découverte du collège pour les CM2, visite du principal en classe de CM).

Le prochain conseil aura lieu au mois de juin pour faire un point sur l'année en cours.

c) Des parents s'inquiètent de l'ambiance qui semble régner dans certaines classes et qui risque de s'étendre aux écoles dans leur ensemble. Pour que l'année se termine dans un climat serein :

- Quel soutien peut-on apporter aux enseignants ?
- Quel type d'intervention du réseau d'aide scolaire peut-on envisager ?
- Quel soutien peut-être engagé par les mairies ?

Les différents intervenants ont beaucoup travaillé dessus. Il y a eu de nombreuses réunions, des dossiers d'aide ont été mis en route et les choses évoluent plutôt dans le bon sens même s'il a été difficile de mettre tout cela en place.

Il est conseillé aux parents de ne pas déposer les enfants trop tôt à l'école, ceux-ci étant obligés d'attendre avant l'ouverture du portail, ce qui peut générer ou exacerber des tensions.

Par ailleurs, toutes les aides nécessaires ont été apportées, que ce soit par les mairies, l'inspection de l'Education Nationale ou la psychologue scolaire.

d) La chaîne téléphonique qui est instituée en cas d'absence des maîtres ou maîtresses fait paradoxalement que des enfants ratent des journées d'école : des enfants sont rentrés chez eux, chez les ass. mat... alors qu'un remplaçant arrive dans la demi-heure (constaté par ex. à Vénérieu le 2 février).

- Peut-on rappeler pourquoi est faite cette chaîne téléphonique ?
- Ne faut-il pas l'abandonner ?
- Faut-il l'aménager ? (par exemple appeler certains parents que l'on pense disponibles plus tard dans la journée si il n'y a pas de remplaçant)

La chaîne téléphonique sert à prévenir les familles rapidement en cas d'évènement imprévu et exceptionnel.

A VENERIEU elle est utilisée uniquement en cas d'urgence, de fermeture d'école (neige ...) ou pour prévenir d'un retard lors d'un retour de sortie scolaire. Elle n'est pas utilisée pour informer de l'absence d'un enseignant. Il y a une confusion quant à l'absence du 2 février à Vénérieu : la chaîne téléphonique n'a jamais été utilisée ce jour là et certains élèves sont rentrés chez eux alors qu'aucune consigne n'avait été donnée par les enseignants (simplement un affichage signalant l'absence), les élèves absents ayant été repris par leurs parents (et de leur propre initiative), avant même de rentrer dans l'école. D'autre part, la chaîne téléphonique a été lancée à Vénérieu à une autre occasion pour signaler l'absence d'une enseignante qui, pourtant, était bien présente ce jour là. Cela s'est expliqué par une confusion, à l'occasion des échanges téléphoniques entre les parents (qui ont parfois des enfants dans les deux écoles), entre la chaîne téléphonique de St Hilaire et celle de Vénérieu. Il s'agit d'un cas exceptionnel qui a peu de chances de se reproduire et ne peut remettre en cause ce fonctionnement.

A SAINT HILAIRE, elle est utilisée en cas d'absence d'un enseignant mais aussi pour prévenir d'un remplacement.

e) Les parents d'élèves demandent si une information peut-être donnée en Conseil d'école sur les 11 premières mesures annoncées le 22 janvier par la Ministre de l'éducation nationale, dont l'une est précisément (mesure 4) : « Associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves ». Un échange serait bienvenu...

Une réunion de rentrée est organisée par les écoles. La liaison entre les familles et l'école fait l'objet d'une étude toute particulière intégrée dans le projet d'école. Le projet étant récent (rentrée 2014), la mise en place des actions peut prendre un certain temps mais un travail est en cours sur ce point.

Les rencontres individuelles sont possibles à tout moment de l'année, tant à l'initiative des parents que des enseignants. Cela a d'ailleurs été le cas à de nombreuses reprises tout au long de l'année.

Autrement dit les demandes particulières de rendez-vous seront accueillies sans problème.

Le Ministre de l'Education a souhaité une évolution de l'école. Les choses évoluent au niveau institutionnel et il serait peut être bon d'y réfléchir ensemble. L'on peut se demander si c'est au conseil d'école de traiter de la question.

Quoi qu'il en soit, il peut y avoir des sujets de débats et les enseignants sont ouverts aux propositions des parents.

f) Rappel concernant les élèves qui ne sont pas inscrits à la cantine/garderie et qui ne sont pas récupérés par les parents à la sortie des classes.

Tout comme pour la fin de journée les enseignants ne sont pas responsables des enfants durant la pause du déjeuner.

Si l'enfant n'est pas inscrit à la cantine/garderie celles-ci ne sont pas tenues de l'accueillir et il est de la responsabilité de ses parents de venir le chercher ou de mandater quelqu'un pour le faire.

### **3) Mairies**

#### a) Point sur les NAP et l'éventualité de changer les horaires de celles-ci. Peut-on différencier les horaires de St Hilaire et de Vénérieu au niveau de ces NAP ?

- à SAINT HILAIRE :

A partir de la prochaine rentrée de septembre, les NAP devraient avoir lieu tous les jours de 15h45 à 16h30 (une demande a été formulée auprès de l'Inspection mais la réponse définitive n'est encore pas connue).

Reste à savoir s'il est possible d'avoir des horaires différents entre les élèves de primaire et ceux de la maternelle.

Il est envisagé une participation financière des parents de 4 € par semaine, voire plus si des intervenants extérieurs rémunérés.

- à VENERIEU :

Il est envisagé une participation financière des parents dont le montant n'est pas fixé.

Les nouveaux horaires des NAP ne sont pas encore déterminés mais la préférence serait une ½ journée par semaine compte tenu des travaux à venir (gestion trajet école et salle des fêtes, économiquement plus rentable).

Si les ¾ d'heure par jour étaient retenus, les élèves resteraient dans les classes et ne pourraient pas faire grand-chose.

Quoi qu'il en soit les mairies ne souhaitent pas mettre en place le même fonctionnement (horaires différents). Elles voient avec l'académie ce qu'il sera possible de faire.

Les parents émettent des réserves sur le fait que les horaires puissent être différents d'une école à l'autre, notamment pour les enfants qui ne participeraient pas aux NAP. Des fratries sur les deux écoles termineraient leur journée à des horaires différents ce qui serait préjudiciable pour les parents.

Les DPE rappellent leur souhait de participer à la construction du projet.

L'aide de 50 € par enfant allouée par l'Etat aux mairies sera reconduite l'année prochaine

#### b) « Le service minimum » semble parfois incertain.

- Peut-on rappeler ce qui doit obligatoirement être assuré par les mairies ?
- Peut-on avoir connaissance de la liste à jour des personnes qui sont censées assurer ce service ?
- Peut-on se redire, en cas de grève des enseignants par exemple, qui doit informer qui et dans quels délais ?

Les mairies doivent assurer le service minimum.

Il est difficile de trouver des personnes disponibles au pied levé pour s'occuper des enfants toutes les journées.

**Toute personne souhaitant se porter volontaire pour assurer un service minimum est invitée à s'inscrire auprès de la mairie.**

En effet, la liste actuelle (sur VENERIEU) n'est pas à jour et est en cours de réactualisation.

Sur SAINT HILAIRE le service minimum est assuré par les ATSEM, la secrétaire de mairie, et les conseillers municipaux si besoin. Ce fonctionnement a convenu jusque là.

#### c) Les parents d'élèves renouvellent leurs inquiétudes sur le système de circulation devant l'école de Vénérieu, il y a un réel danger : nombre de voitures en augmentation constante, problèmes de circulation, revêtement instable (graviers), comportement d'incivilité... Cette question est posée depuis des années (ex. Conseil d'école de mars 2012) et aucune solution n'a encore été apportée.

- Quelles réponses concrètes peuvent-être apportées avant qu'il n'y ait l'accident ?
- Les parents d'élèves émettent à nouveau la demande d'un agent municipal pour assurer un minimum de sécurité aux heures d'entrée et sortie d'école.

L'étude pour sécuriser le trajet entre l'école et la salle des fêtes a été lancée depuis un moment. Ce chantier est onéreux et relève de la compétence de la CCBD. Il pourrait commencer au deuxième semestre 2015, notamment s'agissant de trottoirs règlementaires, d'une limite de bande de roulement, voire pour un nouveau ralentisseur devant l'école.

Les municipalités font appel au civisme des parents pour se garer.

Avec la nouvelle école, il y aura un nouveau parking pour les enseignants et le personnel. Cela libèrera de la place tant pour se garer que pour la circulation du bus.

Les municipalités sont favorables à l'idée qu'un agent assure la sécurité, précision faite toutefois que l'amplitude des agents n'est pas extensible.

Les mairies vont prendre en compte les propositions des parents (pedibus...) et encouragent les parents à covoiturier.

#### d) On constate que le projet d'école de VENERIEU semble avancer alors qu'aucune réunion de concertation n'a encore eu lieu, contrairement à ce qui a été annoncé au dernier conseil d'école notamment.

- La concertation est-elle toujours envisagée ?
- Comment est-elle prévue ?

S'agissant de la faisabilité budgétaire du projet d'école, le Conseil Général doit prendre position d'ici le mois de juin 2015. La Sous-préfecture est d'accord pour financer le projet à hauteur de 20 %. Par ailleurs l'architecte attend des réponses des bureaux d'études s'agissant de la faisabilité technique. Si le Conseil Général donne son accord, la mairie tentera d'obtenir des subventions par ailleurs.

Lorsque les bureaux d'études auront donné leur aval, un plan d'aménagement pourra être fait dans le respect des contraintes techniques et, alors, les projets seront soumis aux parents. Pour le moment il ne serait pas constructif de montrer les plans alors que les contraintes techniques ne sont pas connues.

Si le Conseil Général ne devait pas donner son accord, alors la municipalité ne pourra faire face financièrement et la nouvelle école ne verrait donc pas le jour.

#### e) Les travaux de l'école de VENERIEU doivent démarrer en septembre 2015. Cantine et garderie seront donc condamnées pour au moins un an. Les enfants seraient déplacées plusieurs fois par jour à la salle des fêtes. Les parents d'élèves s'inquiètent, des conditions de sécurité pendant les déplacements (route dangereuse), du temps consacré à chaque déplacement (fatigue des enfants qui sont censés avoir un temps de détente) et en plus du chantier de réfection de la route qui aura lieu au même moment !

- Peut-on savoir précisément ce qui est prévu pour l'an prochain (garderie, cantine, sport...)?
- Peut-on avoir des garanties quant à la sécurisation des enfants sur la route ? (ralentissement des véhicules [ex. Zone 30], voies piétonnières...)

Cf. infra

#### f) VENERIEU: Sollicitation pour l'achat de 3 écrans d'ordinateur supplémentaires et une douzaine de câbles RJ45 de 1m de long

Six unités centrales ont été données à l'école. Ce faisant, acheter des écrans serait suffisant.

Pour le surplus, l'accord est donné.

#### g) SAINT HILAIRE DE BRENS:

- Point sur le nouveau PPMS à faire suite à l'extension de l'école

Le PPMS est le Projet Particulier de Mise en Sécurité. Il concerne les risques majeurs. Il sera à réactualiser suite à la création de l'extension de l'école maternelle.

- Est-ce que la partie en terre de la cour sera aménagée avant le printemps ?

L'herbe ne repousse pas. Il faut trouver un autre revêtement.

Pas du gravier car il ne faut pas quelque chose que les enfants puissent gratter ; le goudron obligerait à des travaux onéreux et de plus grande ampleur ; le béton serait le plus simple ; une pelouse synthétique est également envisageable.

Les travaux n'auront pas lieu, quoi qu'il en soit, avant le printemps.

- Point sur mobilier de classe suite à l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe

Les dépenses liées au nouveau photocopieur sont inscrites au budget, celui-ci n'arrivera donc pas avant le mois d'avril.

Pour le mobilier de la classe, il va falloir le commander. Concrètement on ne sait pas si cela sera possible en juin puisque les démarches sont longues. Il n'est pas possible de donner de date mais a priori le mobilier sera en place à la rentrée de septembre.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.